

Nombre de conseillers :	56
En exercice :	56
Présents	44
Votants par procuration	9
Absents	1
Total des votes	53

8. Domaines de compétences par thème
8.8 Environnement

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-neuf février à 19h00, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Pont-Audemer Val de Risle, légalement convoqués en date du treize février 2024 se sont réunis, en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Courel.

TITULAIRES PRESENTS : Mme DE ANDRES, M. FOURNIER, M. GIRARD, M. BOUCHER, Mme DA SILVA, Mme ROULAND, Mme GILBERT, M. BOUET, Mme DEFLUBE, M. BONVOISIN, M. TIHY, M. HANGARD, Mme DUONG, M. LAMY, M. CALMESNIL, M. BARRE, M. MARIE, M. DARMOIS, M. CANTELOUP, Mme GAUTIER, M. TIMON, Mme DUTILLOY, Mme ROSA, M. BEAUDOUIN, M. BURET, Mme MONLON, M. LEFRANCOIS, Mme CABOT, Mme QUESNEY, M. AUBE, M. ANFRAY, M. VALLEE, M. MORDANT, M. ROBILLOT, M. DOUYERE, M. SWERTVAEGER, M. COUREL, M. SENINCK, M. RUVEN, M. PLATEL, M. SIMON, M. LEGRIX, M. BLAS, Mme BOURNISIEN

TITULAIRES EXCUSES : M. BISSON, M. LEROY, M. DUMESNIL, Mme CLUZEL, Mme LOUVEL, Mme DUVAL, M. DUCLOS, Mme MOUCHEL, M. MAUVIEUX, Mme BOQUET, Mme BINET

SUPPLEANTS PRESENTS M. RABEL, M. BESSARD, M. LEMBOUCHER, Mme DUHAMEL, M. MEAUDE, M. VETEL

PROCURATIONS : M. BISSON à Mme ROULAND, M. DUMESNIL à M. BOUCHER, Mme CLUZEL à M. MARIE, Mme LOUVEL à M. DARMOIS, Mme DUVAL à Mme ROSA, M. DUCLOS à Mme GAUTIER, Mme MOUCHEL à M. ANFRAY, M. MAUVIEUX à M. VALLEE, Mme BINET à M. DOUYERE

SECRETAIRE DE SEANCE : M. BOUET

Del_0009_2024 Approbation de la modification des statuts du comité syndical du Syndicat de Destruction des Ordures Ménagères de l'Ouest du Département de l'Eure (SDOMODE)

Par délibération en date du 21 décembre 2023, le comité syndical du Syndicat de Destruction des Ordures Ménagères de l'Ouest du Département de l'Eure (SDOMODE) a proposé une modification des statuts du syndicat. Cette délibération rendue exécutoire le 2 janvier 2024 a été notifiée le 4 janvier 2024 aux présidents des communautés de communes membres. Notre conseil communautaire est donc appelé à se prononcer sur cette modification de statuts.

À ce jour, le SDOMODE possède la compétence transfert et traitement et son territoire s'étend sur les EPCI suivants : la CC Roumois Seine, l'Interco de Bernay Terres de Normandie la CC Lieuvain Pays d'Auge, une partie de la CC Pays Honfleur Beuzeville, une partie de l'Interco Normandie Sud Eure et la CC Pont-Audemer Val de Risle regroupant plus de 171 000 habitants.

Le SDOMODE propose la modification de ses statuts en intégrant une nouvelle dénomination « PRECOVAL » (syndicat de prévention, collecte et de valorisation des déchets) se substituant au SDOMODE. Enfin, si le SDOMODE obtient la majorité qualifiée, le SDOMODE deviendra un syndicat à la carte et chaque EPCI pourra décider de transférer ou non sa compétence collecte. La CCPAVR aura l'obligation dans les deux années qui suivent de transférer la compétence collecte ou non à PRECOVAL. Ceci devra faire l'objet d'une seconde délibération.

Par ailleurs, l'Interco Normandie Sud Eure souhaite se retirer du SDOMODE. La CCPAVR doit aussi se prononcer sur ce retrait.

Aussi et au regard de ce qui précède,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'arrêté préfectoral du 22 décembre 1992 modifié portant création du Syndicat de Destruction des Ordures Ménagères de l'Ouest du Département de l'Eure « SDOMODE ».

VU la décision du comité syndical du Syndicat de Destruction des Ordures Ménagères de l'Ouest du Département de l'Eure (SDOMODE) du 21 décembre 2023 proposant la modification des statuts du syndicat.

CONSIDERANT que le retrait de l'Interco Normandie Sud Eure se fait dans le respect des dispositions de l'article L.5211-19 du CGCT.

CONSIDERANT que les modalités financières et patrimoniales de ce retrait feront l'objet d'un accord entre l'Interco Normandie Sud Eure et le Syndicat, qui sera soumis à l'approbation des deux assemblées délibérantes.

CONSIDERANT que Monsieur le Préfet a demandé l'examen du transfert de la totalité de la compétence collecte des déchets ménagers et assimilés dans ce courrier adressé au SDOMODE en date du 21 juillet 2022

*Le Conseil Communautaire,
Après en avoir délibéré
A l'unanimité,
Décide,*

- **D'APPROUVER** les modifications statutaires proposées conformément au document remis en séance.
- **D'ACCEPTER** le retrait de l'Interco Normandie Sud Eure, le 31 décembre 2024 dans les conditions définies à l'article L.5211-19 du CGCT ;
- **D'AUTORISER** le Président, ou son représentant, à signer tout document relatif à cette affaire.

Pont-Audemer, le 19 février 2024
le Président
qui certifie que la présente délibération a été
adressée à la Préfecture de l'Eure

Francis COUREL

